

	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026	DÉLIBÉRATION
---	---	--------------

Date de la convocation : le 12 septembre 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 12 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents Marina LE MOAL, Maire
Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT et Olivier DESRIAC, Adjoints
Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL et Tiphaine MEHEUST, Conseillers Municipaux Délégués
Dominique BRIAND, Gaëtane PICQUET, Adrien BOUDET, Stéphanie YVERGNIAUX, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Marc PRIOL et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux

Étaient absents Catherine REHEL et Thierry DEBUIRE

Pouvoir Catherine REHEL donne pouvoir à Marylène BERHAULT et Thierry DEBUIRE
donne pouvoir à Dominique BRIAND

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

PERSONNEL	N° DE L'ACTE : 2026-066
Objet : Recrutement de contractuels – Renouvellement d'emplois non permanents	

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu l'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique,

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Pour les services périscolaires, il convient de renouveler 9 emplois non permanent pour un accroissement temporaire d'activité sur une durée d'un an :

Service	Grade	Situation	DHS	Emploi occupé
Périscolaire	Adjoint technique territorial	Contractuel	Temps non complet	Entretien des bâtiments Restauration scolaire Garderie
Périscolaire	Adjoint technique territorial	Contractuel	Temps non complet	Entretien des bâtiments Restauration scolaire

Périscolaire	Adjoint d'animation territorial	Contractuel	Temps non complet	Surveillance cour élémentaire Garderie ATSEM Animateur ALSH
Périscolaire	Adjoint technique territorial	Contractuel	Temps non complet	Garderie Restauration scolaire Accompagnateur car
Périscolaire	Adjoint technique territorial	Contractuel	Temps non complet	Accompagnateur car Entretien des bâtiments Garderie
Périscolaire	Adjoint d'animation territorial	Contractuel	Temps non complet	Animateur ALSH
Périscolaire	Adjoint d'animation territorial	Contractuel	Temps non complet	Surveillance cour élémentaire
Périscolaire	Adjoint d'animation territorial	Contractuel	Temps non complet	Surveillance cour élémentaire Garderie Animateur ALSH
Périscolaire	Adjoint technique territorial	Contractuel	Temps non complet	Restauration scolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement de 9 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait à Caulnes le 24 septembre 2026
 Pour extrait conforme au registre
 La Maire,
 Marina LE MOAL

